

PROJET DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2023

C 2023/09/1- COOPERATION INTERNATIONALE - MAROC - AIDE HUMANITAIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Le séisme qui a frappé dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023 le Maroc est lourd de conséquence pour les populations qui en sont victimes, avec un bilan provisoire 48 heures après le séisme de plusieurs milliers de morts et au moins autant de blessés, des centaines de sans-abris dont les maisons ont été rasées, mais aussi de nombreux bâtiments publics dont au moins 530 écoles.

Les secousses, qui ont été ressenties dans tous les coins du pays, ont été si fortes que beaucoup, traumatisés, continuent à dormir dehors par crainte que la terre ne tremble à nouveau. L'épicentre du séisme se trouvant dans des zones montagneuses difficiles d'accès, les secours peinent à arriver et les populations concernées crient leur détresse.

Les conséquences tragiques de ce séisme en termes de besoins humanitaires au Maroc portent à court terme sur l'accès à l'eau, à la nourriture et aux soins.

La Métropole souhaite s'associer à cet élan humanitaire par le versement d'une subvention de 30 000 euros en faveur du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) afin de soutenir les victimes du séisme au Maroc.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'article le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1115-1,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 18 septembre 2023,

- **ACCORDE** une subvention de 30 000 € au FACECO afin de soutenir les victimes du séisme au Maroc.